

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**

**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du Conseil Municipal du 07/11/2023
- Délibération choix entreprises marché ponts du Parc du Château
- Délibération DM N°4
- Délibération Autorisations du Droit des Sols (convention et délégation signature)
- Tarif électricité marché
- Délibération convention déontologie (convention avec CDG 01)
- Délibération bons d'achat agents
- Délibération numérotation place de la Samiane
- Délibération révision loyer T2
- Divers

Le Maire ouvre la séance et donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 07/11/2023.  
L'Assemblée l'adopte à l'unanimité.

<b>REFERENCES DELIBERATIONS</b>	<b>OBJETS</b>	<b>VOTES</b>
<b>DELIBERATION N°D2023_12_054_CHOIX ENT PONTS PARC CHATEAU</b>	Choix entreprise marché ponts du parc du château – Lot Maçonnerie	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_055_DM 4</b>	Décision modificative N° 4	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_056_AUTO DROITS SOLS</b>	Autorisation droit des sols : avenant à la convention de service commun d'instruction des ADS et à la convention de service unifié	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_057_TARIF ELEC MARCHE</b>	Tarifs électricité marché	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_058_CONV DEONTOLOGIE ELUS</b>	Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 01	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_059_CHEQUES CADEAUX</b>	Attribution chèques cadeaux agents	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
<b>DELIBERATION N°D2023_12_060_NUM PLACE SAMIANE</b>	Numérotation Place de la Samiane – Complément numérotation	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0

DELIBERATION N°D2023_12_061_NOUV LOC T2	Nouveau locataire appartement communal T2	Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstentions : 0
---	---	--

## DIVERS

- Vœux : Samedi 6 Janvier à 19H15 – Salle Annexe
  - 15 H : Préparation salle avec Michel, Kiyet, Jean-Claude, Luc, Valérie
- Remerciements : Ligue contre le cancer et Imohoro
- Fleurissement : la 1<sup>ère</sup> fleur a été refusée cette année
- Quelques informations des adjoints :
- Luc MICHEL :
  - un projet d'aménagement urbain « chemin des prés » - La Commune préempterait pour l'acquisition d'un terrain à hauteur de 25 000 € pour le revendre ensuite avec une plus-value – Les membres présents sont favorables au projet
  - la MFR, section cuisine, a gagné 2 prix (collégiens et innovation)
  - l'étude sur la station d'épuration se poursuit, maîtrise d'œuvre en cours
  - Embauche d'un poste d'ingénierie à la CC
- Kiyet CORLAY :
  - remerciements pour :
    - l'aide apportée lors de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre
    - les membres organisateurs du repas des aînés, 106 personnes ont participé, repas et animation très appréciés
- Gilbert PARNAUD :
  - Place du marché : fermeture électricité à 19H cause incivilités (sauf manifestations)
  - Etude d'un préau à l'école
- Jean-Claude AUBLANC :
  - Compostage : 2 bacs supplémentaires vers celui existant de la Poste + PAV « Rue Verchère »
  - Opération broyage sapins prévue samedi 13 Janvier de 9H/11H vers tailleurs pierres - service gratuit – Avec la présence du SOU DES ECOLES qui tiendra une buvette
  - Broyage à domicile, convention avec volontaire : service payant (septembre à mars)

FIN SEANCE : 21H30

Maire, Michel MARQUOIS

Secrétaire de séance :



PONT-DE-VEYLE  
Mairie  
10 rue de la Poste - 01250  
03 85 31 93 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

réception en préfecture  
01250-20231207-D2023\_12\_054-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 13

L'An deux mil Le vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.  
**PRÉSENTS** : MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHANTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.  
**ABSENTS EXCUSES** : DESMARIIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDU Thomas, conseillers municipaux  
**Secrétaire de séance** : AUBLANC Jean-Claude **Date de convocation** : 01/12/2023 **Date d'affichage** : 01/12/2023

M. DESMARIIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul

M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc

### DELIBERATION D2023\_12\_054\_CHOIX ENT PONTS PARC CHOIX ENTREPRISES MARCHÉ PONTS DU PARC DU CHATEAU

#### Restauration des ponts : pont de la cascade et pont suspendu - Attribution des marches de travaux

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée concernant les travaux pour la restauration des ponts : Pont de la Cascade et Pont Suspendu.

La consultation était divisée en 4 lots

Lot 1 – Maçonnerie – Pierre de taille

Lot 2 – Serrurerie

Lot 3 – Menuiserie

Lot 4 – Peinture

L'annonce légale a été envoyée le 24/10/2023 pour parution dans le journal papier de LA VOIX DE L'AIN le 27/10/2023.

La consultation a été mise en ligne sur le profil acheteur <http://marchespublics.ain.fr> le 27/10/2023 et la réponse électronique obligatoire sur ce même support.

Date limite de remise des offres le 20/11/2023 à 12H00.

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de la consultation et rappelés ci-après.

#### Pour tous les lots

<p><b>VALEUR TECHNIQUE :</b> Définition et appréciation du critère : <b>Sous-critère 01 : Qualifications et références spécialisées - 35 points :</b> Qualifications : 10 points Références spécialisées : 25 points <b>Sous-critère 02 : Note méthodologique – 25 pts :</b> Contexte patrimonial : 15 points Planning, nuisances, Hygiène et sécurité : 10 points</p>	60/100
<p><b>PRIX :</b> Note sur 40 points = (Pmin/Poffre) x 40 Ou :  Pmin = Offre la moins disante Poffre = Offre notée</p>	40/100

Pour la valeur technique, la note de 60 sera attribuée à l'offre qui obtient le plus grand nombre de points. Les autres offres seront notées à partir de la formule suivante :

Note du candidat =  $\frac{60 \times \text{nombre de points du candidat}}{\text{Nombre de points du candidat ayant obtenu le plus de points}}$

L'offre recevant la note globale la plus haute sera déclarée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Au vu du rapport d'analyse des offres présenté par l'équipe de Maîtrise d'œuvre représentée par Olivier CHANU le mandataire,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Sur la base de ces éléments,

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**Décide d'attribuer le marché comme suit :**

⇒ Lot N°1 Maçonnerie – Pierre de taille à l'entreprise HMR de TOSSIAT 01250 pour un montant de 130 119,64 € HT

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché de ce lot et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

Il est précisé que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits budget communal en dépenses d'investissement au compte 2173.

Cet acte exécutoire  
A été déposé en Préfecture le  
Et publication ou notification du

8 DEC. 2023  
8 DEC. 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire, Michel MARQUOIS





Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
91290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_12\_055-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDU Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**

**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION N°D2023\_12\_055\_DM 4**

**DECISION MODIFICATIVE N° 4**

Une subvention DSIL a été comptabilisée en 2021 sur le compte 1337 et ce compte est réservé aux opérations amortissables. La subvention doit être reprise de la même manière que le bien auquel elle est rattachée (non amortissable).

Afin de régulariser cette situation, les écritures suivantes sont nécessaires :

Dotation de soutien Invest local	DI 1337	+42.246 euros
Dotation de soutien Invest local	RI 1347	+42.246 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote la décision modificative n°4 du Budget Communal comme présentée ci-dessus.**

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le ..... **11 DEC. 2023**  
Et publication ou notification du ..... **11 DEC. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Michel MARQUOIS




Ville de PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 99 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_12\_056-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoints, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**

**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION D2023\_12\_056\_AUTO DROITS SOLS**

**Instruction des Autorisations du droit des sols : Avenant à la convention de service commun d'instruction des ADS et à la convention de service unifié conclue entre la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle et la Communauté de Communes de Bresse et Saône ainsi que leurs communes membres respectives.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a confié l'instruction des autorisations du droit des sols au service unifié d'instruction des ADS créé en application des dispositions des articles L.5111-1 et L.5111-1-1 du CGCT. Ce service met en commun les moyens de 3 EPCI (Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse, Communauté de Communes de la Veyle et Communauté de Communes de Bresse et Saône) et regroupe à ce jour 100 communes du Département de l'Ain. Il est rappelé que la gestion courante du service a été confiée à Grand Bourg Agglomération.

Les conventions de service d'instruction doivent aujourd'hui faire l'objet d'un avenant aux motifs suivants :

- Demande d'adhésion de 2 communes : Arbigny (Communauté de Communes de Bresse et Saône) et Cormoranche-sur-Saône (Communauté de Communes de La Veyle) ;
- Intégration des nouveaux circuits d'instruction entrés en vigueur suite à la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) en matière de Saisine par Voie Electronique (SVE) et de Dématérialisation des Autorisations du Droit des Sols (Démat'ADS).

Monsieur le Maire précise que cet avenant doit être approuvé par les intercommunalités signataires, et par l'ensemble des communes adhérentes aux conventions. Il demande que le Conseil Municipal lui donne pouvoir pour signer les conventions de service commun et de service unifié ainsi modifiées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5111-1-1 et suivants ;

**VU** le code de l'urbanisme ;

**VU** les conventions de service commun et unifié d'instruction des autorisations du droit des sols conclues en 2017 entre la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle et la Communauté de Communes de Bresse et Saône, ainsi que leurs communes membres souhaitant bénéficier du service ;

**CONSIDERANT** que l'avenant aux conventions de service d'instruction est rendu nécessaire par les dernières évolutions législatives, notamment celles issues de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

**CONSIDERANT** que l'adhésion de 2 nouvelles communes, Arbigny et Cormoranche-sur-Saône, aux conventions de service d'instruction n'a pas de conséquence financière pour les communes déjà adhérentes et permettent de poursuivre la mutualisation de moyens des collectivités locales engagée sur le territoire en matière d'instructions de actes et demandes d'urbanisme ;

**Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** l'avenant aux conventions de service commun et unifié d'instruction des actes et autorisations du droit des sols entre la Communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, la Communauté de Communes de la Veyle, la Communauté de Communes de Bresse et Saône et leurs communes membres respectives utilisatrices du service ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions ainsi modifiées.

Certifié exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le .....  
Et publication ou notification du .....

11 DEC. 2023

11 DEC. 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,  
Michel MARQUOIS





Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_12\_057-DE  
Date de télétransmission : 11/12/2023  
Date de réception préfecture : 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**  
**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION D2023\_12\_057\_TARIFS ELEC MARCHÉ**

**TARIFS ELECTRICITE MARCHÉ**

La Commission du Marché, réunie le 4 décembre dernier, a approuvé l'augmentation des forfaits électricité pour les forains consommateurs.

Après discussion et avoir pris connaissance des forfaits actuels, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter de 6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2023, avec effet rétroactif, les forfaits électricité suivants :

**Pour les forains abonnés**

- |   |                  |
|---|------------------|
| • Consommation Importante (appareil de cuisson)         | 70.00 €/semestre |
| • Moyenne consommation (outillage, banque frigorifique) | 35.00 €/semestre |
| • Faible consommation (balance, calculatrice...)        | 6.00 €/semestre  |

**Pour les passagers**

- Faible consommation 2.00 € par marché
- Moyenne consommation 6.00 € par marché

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le **11 DEC. 2023**

Et publication ou notification du **11 DEC. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Michel MARQUOIS




Mairie de  
PONT-DE-VEYLE  
La Crâbleau  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 33 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accuse de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_012\_058-DE  
Date de télétransmission 11/12/2023  
Date de réception préfecture 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROUSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**

**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION D2023\_12\_058\_CONV DEONTOLOGIE CDG 01**

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2023\_06\_028 REFERENT DEONTOLOGIE**

**DÉLIBÉRATION PORTANT DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE ELUS  
ET ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE ET DE CONSEIL PROPOSÉE PAR LE CDG01**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses article L. 452-30 et L. 452-40 relatifs aux compétences des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1111-1-1,

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret susvisé,

Considérant que ce référent doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local,

Considérant que le CDG01 propose aux collectivités et établissements publics locaux qui y sont affiliés un dispositif mutualisé, facilitant ainsi l'ensemble des démarches en vue de la mise en œuvre des obligations législatives et réglementaires,

Vu le projet de convention d'adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG01,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DÉSIGNÉ M. Jean Pierre SUETY, Magistrat retraité pour être référent déontologue des élus de la collectivité
- APPROUVE et AUTORISE le Maire/Président à signer le projet de convention proposé par le CDG01, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu », dans le cadre législatif et réglementaire ci-dessus rappelé.  
Les coûts de fonctionnement de cette mission seront facturés à la collectivité adhérente selon le barème réglementaire de 80 € par avis rendu par le déontologue. Le CDG01 rémunérera alors le référent selon les mêmes montants.
- PRÉCISE que la saisine du « référent déontologue élu » sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant.
- PRÉCISE que cette saisine pourra intervenir selon l'une des modalités suivantes :
  - Par courrier postal adressé au Référent déontologue élu, 145 chemin de Bellevue, 01960 PERONNAS avec la mention « CONFIDENTIEL »,
  - Par un formulaire de saisine en ligne (auquel seul le « référent déontologue élus » a accès) dont le lien d'accès internet sera prochainement activé et communiqué.
- PRÉCISE que les réponses seront formulées par écrit à l'élu ayant formulé la demande, et que le « référent déontologue élu » pourra être amené à le contacter pour solliciter des précisions utiles à l'instruction de sa demande.
- PRÉCISE que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le premier 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la présente délibération, et qu'ils pourront être résiliés à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG01 avec un préavis d'un mois.



Maire exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

de publication ou notification du

11 DEC. 2023

11 DEC. 2023

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS





MAIRIE DE  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
19, rue de la Poste BP 57  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
33 85 31 53 14  
mairie@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_012\_059-DE  
Date de télétransmission 11/12/2023  
Date de réception préfecture 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19                                      En exercice : 19                                      Présents : 11                                      Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiymet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude  
**Date de convocation :** 01/12/2023  
**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**  
**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION D2023\_12\_059\_CHEQUES CADEAUX**

**ATTRIBUTION CHEQUES CADEAUX**

Le conseil municipal souhaite renouveler l'attribution de chèques cadeaux comme l'année précédente, à tous les agents titulaires ou non titulaires en position d'activité à la date du 7 Décembre 2023.

Les chèques cadeaux ont une durée de validité de 12 mois à compter de leur réception. Ils seront délivrés en fin d'année aux agents.

Les conditions d'attribution sont fixées comme suit, selon la composition familiale de chaque agent :

- Personne seule..... **60 €**
- Couple sans enfant ..... **120 €**
- + 10 € supplémentaire par enfant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

\* DECIDE l'achat de chèques cadeaux à répartir entre les agents selon la composition familiale de chaque agent comme précisé ci-dessus

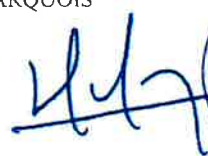

La commande sera passée auprès de l'Union Commerciale VEYL'COM.

Le montant de 1 970 euros est prévu sur la ligne budgétaire compte 6488.

Certifié exécutoire  
Après dépôt en Préfecture le ..... **11 DEC. 2023**  
Et publication ou notification du ..... **11 DEC. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire, Michel MARQUOIS





Ville de  
**PONT-DE-VEYLE**  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_12\_060-DE  
Date de télétransmission 11/12/2023  
Date de réception préfecture 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSE Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**  
**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION D2023\_12\_060\_NUM PLACE SAMIANE**  
**DELIBERATION NUMEROTATION PLACE DE LA SAMIANE**

Suite à la délibération du 30/06/2022, Monsieur le Maire indique que la numérotation de la « Place de la Samiane » doit être complétée afin que celle-ci coïncide avec la réalité, dans la continuité de la Place.

Il est proposé ce qui suit :


- N° 9 : Propriétaire BARRET
- N°10 : Propriétaire BARRET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la nouvelle numérotation telle que citée ci-dessus
- **DIT** que les habitants en seront informés ainsi que les administrations fiscales, les services de secours

Certifié exécutoire **11 DEC. 2023**  
Après dépôt en Préfecture le .....  
Et publication ou notification du **11 DEC. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.  
Le Maire, Michel MARQUOIS




Ville de  
PONT-DE-VEYLE  
Le Château  
10 rue de la Poste - BP 67  
01290 - PONT-DE-VEYLE  
03 85 31 53 14  
maire@pont-de-veyle.fr  
www.pont-de-veyle.fr

Accusé de réception en préfecture  
001-210103065-20231207-D2023\_012\_061-DE  
Date de télétransmission 11/12/2023  
Date de réception préfecture 11/12/2023

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**

**Nombre de conseillers : 19**

**En exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 13**

L'An deux mille vingt-trois, le Jeudi 7 Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PONT DE VEYLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARQUOIS, Maire.

**PRESENTS :** MARQUOIS Michel, Maire, CORLAY Kiyet, AUBLANC Jean-Claude, BIGOT Elisabeth, MICHEL Luc, PARNAUD Gilbert, Adjoint, CHAINTREUIL Michel, CHANET Joëlle, BROSSÉ Valérie, SINTES Christelle, GREZAUD Sabrina, conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** DESMARIIS Jean-Paul, GAUTHERET Nadine, MONCEL Gwendoline, REVOL Sébastien, ALEXANDRINE Aurélie, BOUKAMIRA Dorian, BOUILLOT Brice, FRENDO Thomas, conseillers municipaux

**Secrétaire de séance :** AUBLANC Jean-Claude

**Date de convocation :** 01/12/2023

**Date d'affichage :** 01/12/2023

**M. DESMARIIS Jean-Paul a donné procuration à M. AUBLANC Jean-Paul**

**M. REVOL Sébastien a donné procuration à M. MICHEL Luc**

**DELIBERATION N°D2023\_12\_061\_NOUV LOC T2**

**NOUVEAU LOCATAIRE LOGEMENT APPARTEMENT COMMUNAL T2**

Me AYARI Zouheira a donné congé le 30/11/2023 de son logement T2 sis 30 Grande rue.

Me CADOT Angeline souhaite louer ledit logement à compter du 14/12/2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** la location du logement T2 sis 30 grande rue à Me CADOT Angeline à titre précaire
- **AUTORISE** le Maire à signer une convention à titre précaire, établie du **14/12/2023 au 31/07/2024**
- Le loyer mensuel, outre les charges payables à terme échu, est fixé à **220 €**
- La provision mensuelle de chauffage sera 30 euros avec régularisation sur le mois de décembre ou sur le dernier mois de location si la location est de courte durée.

Certifié exécutoire

Après dépôt en Préfecture le .....

Et publication ou notification du ...

**11 DEC. 2023**

**11 DEC. 2023**

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Michel MARQUOIS